

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le

ID : 035-213503634-20240628-D_2024_52-DE

Date de la convocation :
18 juin 2024

Affichage :
Du 28 juin au 28 août 2024

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 17
Votants : 22

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre juin à 20h30, le conseil municipal de la commune de PONT-PÉAN, légalement convoqué le dix-huit juin, conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur DEMOLDER Michel, Maire.

PRESENTS : Michel DEMOLDER, Stéphane MÉNARD, Agnès GUILLET, Mourad ZEROUKHI, Frédéric GOURDAIS, Sylvie BERNARD, Bernadette DENIS, Anne JOUET, Romuald FRISSON, Laëtitia GAUTIER Nadège LETORT, Antoine SIMONNEAU, Anthony BOSSARD, Alexandre MOREL, Farida AMOURY, Pascal COULON, Espérance HABONIMANA.

PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE : Dominique JACQ a donné pouvoir à Sylvie BERNARD, Calixte TIENDREBEGO a donné pouvoir à Stéphane MÉNARD, Yvon LE GOFF a donné pouvoir à Espérance HABONIMANA, Maryse AUDRAN a donné pouvoir à Farida AMOURY, Dominique CANNESSEN a donné pouvoir à Pascal COULON.

ABSENTS EXCUSÉS : Dominique JACQ, Calixte TIENDREBEGO, Yvon LE GOFF, Maryse AUDRAN, Dominique CANNESSEN.

ABSENTS : Evelyne OLLIVIER-LORPHELIN, Didier LE GOFF, Valérie FORNARI, Nicolas RATY, Stéphanie DAVID.

SECRETAIRE : Bernadette DENIS
Karine RICARD en tant que Directrice Générale des Services assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Les membres du Conseil municipal constatent que les dispositions législatives concernant la convocation et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

2024-052 : Finances. Espace Beausoleil – tarifs location de salles

Vu la délibération n°2023-95 du 3 juillet 2023 relative aux tarifs location de salles de l'Espace Beausoleil,
Vu l'avis de la commission « Finances et Ressources humaines » en date du 13 juin 2024,

Madame Agnès Guillet, adjointe en charge de la Culture, présente le dossier :

Dans le cadre de la location des salles de l'espace Beausoleil au 1^{er} janvier 2025, il est proposé :

- une hausse de 2 % des tarifs de location de salles de l'espace Beausoleil à compter du 1^{er} janvier 2025,
- une revalorisation des prestations ménage et mise à disposition de technicien supplémentaire,
- un maintien des tarifs pour : location de vaisselle, de badges, des gratuités de mises à disposition des salles pour les associations de Pont Péan.

	Pontpéannais associations de Pont Péan & partenaires		Entreprises & extérieurs		Régie		CAUTION
	jusqu'à 5 H d'occupation	jusqu'à 10 H d'occupation	jusqu'à 5 H d'occupation	jusqu'à 10 H d'occupation	montage/démontage 1ère journée	utilisation journées suivantes	
2023	1/2 journée (50% du tarif jour)*	1 journée	1/2 journée (60 % tarif jour)*	1 journée	pack confér	pack spect	

DANYCAN A 258 m2	197	393	431	717	95			
DANYCAN B 150 m2	98	197	216	361	95	235	59	1000
DANYCAN A+B 408 m2	292	584	641	1068	95	235	59	1000
PUITS ET CARREAU 124 m2	111	223	245	408	95	235	59	500
HALL 143 m2	111	223	245	408	95	235	59	500
HALL + P&C 267 m2	223	446	489	814	95	235	59	500
CUISINE	80	80	134	134				500

* sauf cuisine tarif journée

Les tarifs s'appliquent pour tout contrat débutant à compter du 1^{er} janvier 2025.

A partir de la deuxième journée de location il est proposé une réduction de 35% du tarif plein pour la location des salles.

Le tarif pont-péannais sera appliqué aux employés municipaux.

Au-delà de 10h d'occupation, une majoration de 100€ par heure supplémentaire sera facturée, pour les utilisations qui nécessitent la présence d'un technicien sur site.

A l'exception des spectacles vivants, aucun équipement technique et scénique (sono, lumière, vidéo...) ne sera mis à la disposition des utilisateurs.

Autres tarifs :

Tarif prestations nettoyage des locaux Désignation des locaux	Tarifs €
Salle Danycan (avec ou sans gradins) + scène + loges + hall d'entrée + sanitaires	148
Salle Danycan (avec ou sans gradins) + scène + loges + salles puits et carreau + hall d'entrée + sanitaires	209
Salles puits et carreau + hall d'entrée + sanitaires + loges	107
Hall d'entrée + sanitaires	77
Forfait nettoyage cuisines (sol)	46
Mise à disposition d'un technicien supplémentaire	439

Location :

Vaisselle : la vaisselle sera facturée 0.60 € par couvert (assiettes + verres + couteaux + cuillères + fourchettes + tasses). Il sera demandé une caution de 200 € par tranche de 100 couverts, un inventaire sera effectué à la remise de la vaisselle ; en cas de casse celle-ci sera facturée.

Vidéo-projecteur supplémentaire : 40 €

Lave-vaisselle : 20 €

Chambre froide : 20 €

Badge : 35 € pour le remplacement d'un badge perdu.

Associations pontpéannaises :

Concernant les activités régulières des associations communales : ~~Gratuite pour les salles des Puits et du Carreau.~~ Les associations peuvent avoir accès à la Salle Puits et Carreau gratuitement pour des occupations occasionnelles d'activités, si elle n'est pas occupée sur ces créneaux.

Dans la mesure où la salle serait occupée par une location ou une initiative municipale, l'activité de l'association serait annulée ou reportée. Cette règle s'applique sur l'ensemble des salles de la commune.

En cas de locations privées empêchant la tenue d'une activité associative, la commune préviendra l'association sept jours avant au moins.

Pour les événements associatifs :

- La salle Danycan ne pourra être sollicitée qu'à partir d'un nombre minimum de 100 personnes attendues
- les conditions d'occupations des salles de l'Espace Beausoleil sont définies en fonction du type d'événement et du nombre d'utilisations de la façon suivante :

	SPECTACLE VIVANT	AUTRES EVENEMENTS	
	DANYCAN OU ENSEMBLE HALL + PUITS ET CARREAU	DANYCAN	ENSEMBLE HALL + PUITS ET CARREAU
1ère utilisation d'une salle de l'Espace Beausoleil	Limite de 2 jours consécutifs. Journées supplémentaires facturées au tarif "associations pontpéannaises" de la grille tarifaire de location	Limite 1 journée Journées supplémentaires facturées au tarif "associations pontpéannaises" de la grille tarifaire de location	Limite de 2 jours consécutifs. Journées supplémentaires facturées au tarif "associations pontpéannaises" de la grille tarifaire de location
	Gratuité	Gratuité	Gratuité
2 ème utilisation d'une salle de l'Espace Beausoleil	Limite de 2 jours consécutifs. Journées supplémentaires facturées au tarif "associations pontpéannaises" de la grille tarifaire de location - forfait: 2 €/sièges vendus plafonné à 300€/jour ou - Gratuité : si le spectacle est gratuit pour le public ou - Gratuité : si le spectacle est organisé au profit d'une association caritative (association à but non lucratif dont l'objectif est de porter secours et assistance aux personnes.) Un justificatif de reversement sera demandé (convention, attestation de don, etc).	- Payant : se référer à la section "associations pontpéannaises" de la grille tarifaire de location	- Payant : se référer à la section "associations pontpéannaises" de la grille tarifaire de location
A partir de la 3ème utilisation	- Payant : se référer à la section "associations pontpéannaises" de la grille tarifaire de location	- Payant : se référer à la section "associations pontpéannaises" de la grille tarifaire de location	- Payant : se référer à la section "associations pontpéannaises" de la grille tarifaire de location

Vaisselle : la vaisselle sera prêtée aux associations de la commune : 1 € par tranche de 100 couverts, un inventaire sera effectué à la remise celle-ci sera facturée.

Badge : 35 € pour le remplacement d'un badge perdu (badge espace Beausoleil et badge salles des sports).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (22 voix/22 voix), les membres du Conseil municipal décident :

- **d'approuver les tarifs et conditions d'utilisation ci-dessus, applicables pour les locations de salles de l'espace Beausoleil au 1^{er} janvier 2025.**

Pour copie conforme, en Mairie, le 28 juin 2024

Le Maire,

Michel DEMOLDER

